



Travaux d'étanchéité sur balcon

Par **Yria**, le **29/04/2009** à **14:54**

Bonjour,

J'ai appris par une note sur la porte d'entrée de mon immeuble que des travaux d'étanchéité allaient avoir lieu sur le balcon de mon logement et ce dès le lendemain.

J'ai joint le syndic pour avoir des explications et pour toute réponse il m'a fait parvenir un devis signé par une copropriétaire majoritaire. Et m'a fortement recommander de laisser le libre accès par mon logement pour effectuer ces travaux de dépose , étanchéité et repose de carrelage sous peine de poursuites par la demandeuse la fameuse copropriétaire majoritaire bien sur .

L'entreprise qui fait les travaux refuse d'étudier un passage par l'extérieur sous prétexte que la véranda de l'appartement du dessous ne présente pas toute les garantie de solidité .

Me voilà donc contrainte de rester chez moi toute porte ouverte et d'accepter le passage de marteaux piqueurs , gravas , chalumeau divers. Et ce pendant tous mes congés ...

Je précise que c'est travaux n'ont pas fait l'objet d'un vote (je fait partie du conseil syndical de la copropriété) .

Tout cela est il normal ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **Paula**, le **02/05/2009** à **16:48**

Bonjour,

En principe, les travaux d'étanchéité, dans une Copropriété, doivent faire l'objet d'un vote en AG. Je suis surprise que le Syndic agisse de la sorte. Adressez-lui une lettre RAR pour lui

demander le PV de l'AG qui stipulerait ces travaux.

Cordialement

Par **Yria**, le **02/05/2009** à **22:57**

Bonjour,

Merci pour votre réponse Paula.

Il n'y a pas eu d'AG et ce n'est pas la première fois que le syndic agit ainsi. Toutes les demandes de cette copropriétaire majoritaire sont appliquées d'office , cette fois il s'agirait d'une urgence...

Par contre qui va supporter le coût des travaux d'étanchéité de mon balcon ainsi que les réparations du toit de la veranda de cette copropriétaire ?

De même les menaces pour laisser libre accès par mon logement pour des travaux extérieurs ?

Comment faire en sorte que le syndic , respecte et tienne compte des petits copropriétaires .

Cordialement.

Yria

Par **Paula**, le **02/05/2009** à **23:56**

Bonsoir,

En cas d'urgence, il est vrai que le Syndic peut prendre des décisions qui s'imposent. En revanche, les travaux d'étanchéité sont pris en charge par tous les copropriétaires. Quant aux désagréments des travaux, ils ne vous seront pas remboursés.

Très cordialement.